

Avis voté en plénière du 25 juin 2014

# Mieux accompagner et inclure les personnes en situation de handicap : un défi, une nécessité

## Déclaration du groupe de l'artisanat

De nombreux dispositifs existent en faveur des personnes handicapées : aides financières ou techniques, droits reconnus dans de nombreux domaines.

Pourtant, leur vie quotidienne est un parcours semé d'embûches ; la liste est longue entre complexités administratives, méconnaissance des dispositifs d'accompagnement, freins au logement, à l'éducation ou à l'emploi ...

Certes, l'appui des aidants permet d'atténuer ces difficultés ; mais qu'advient-il le jour où les proches disparaissent ou lorsqu'ils sont trop usés pour apporter leur aide ? Cette question préoccupe chacun d'entre nous, car le handicap concerne ou concernera un grand nombre de familles.

L'ambition de cet avis est de donner tout son sens à « l'égalité *des droits et des chances* » reconnue aux personnes en situation de handicap par la loi de 2005 et, pour cela, de promouvoir une philosophie nouvelle, celle d'une société inclusive fondée sur l'accueil et l'accompagnement.

L'objectif n'est pas de réclamer davantage d'aides financières, mais bien de changer notre approche du handicap. Il s'agit de prendre en compte les besoins et attentes de la personne, au-delà du soin ou de la compensation, avec pour finalité de lui permettre d'accéder à la plus grande autonomie possible et ainsi, d'être insérée dans la société avec ses particularités.

Comment parvenir à une société plus attentive aux personnes, dans toute leur diversité et donc plus accompagnante ?

L'Avis identifie un panel de leviers ; le groupe de l'Artisanat en retiendra quelques uns qui lui semblent essentiels.

En premier lieu, il faut changer de regard sur le handicap, afin d'écarter les peurs, les malaises et de dépasser les préjugés.

Cela suppose de mieux connaître les différentes catégories de handicaps et ainsi de comprendre les spécificités ou les contraintes qui y sont liées. L'information tout comme la formation des acteurs dans tous les domaines (enseignement, travail, loisirs...) doivent y contribuer.

Pour construire une société plus accueillante, il faut également associer l'ensemble des acteurs.

L'inclusion ne peut se concevoir au travers de la seule sphère sanitaire ou médico-sociale, ni se concrétiser sous la seule impulsion des associations représentant les personnes handicapées.

Il est primordial d'encourager les partenariats entre le milieu associatif, les acteurs de l'éducation et de la formation, les acteurs économiques et les secteurs professionnels dans toute leur variété. L'impulsion à de telles coordinations doit surtout venir des territoires, afin qu'elles se construisent autour des particularités et des besoins qui sont les leurs.

De même qu'il est nécessaire de concevoir l'accessibilité de tous, aux biens et aux services, au bâti, à la voirie ou aux transports, non pas à partir de l'édiction de normes, mais par la concertation entre toutes les parties prenantes.

Enfin, l'insertion professionnelle des personnes handicapées est un enjeu majeur, tant pour leur inclusion sociale que pour leur autonomie

Il importe de renforcer leur accès aux dispositifs de formation et d'accompagnement vers l'emploi, d'autant qu'elles sont pour la plupart sans qualification et donc pas en mesure de répondre aux besoins des entreprises. Il faut aussi développer les passerelles entre l'emploi en secteur protégé ou adapté, et l'emploi en milieu ordinaire. Il faut enfin inscrire dans la durée les dispositifs d'accompagnement vers l'emploi, afin de favoriser le maintien dans l'entreprise des personnes en situation de handicap.

Le groupe de l'Artisanat adhère pleinement à l'ambition portée par cet avis de penser autrement le handicap et de le traduire, de manière concrète, au quotidien, autour d'une mobilisation collective.

Il a voté l'avis.